J'ai un compteur à budget. Dois-je continuer à relever mes index??

28/09/2020



Oui.

Lorsque vous disposez d’un compteur à budget, vous continuez de recevoir des factures de régularisation. Dès lors, il est important de continuer à relever vos index à la demande de votre gestionnaire de réseau de distribution (GRD), afin que la facture soit basée sur votre consommation réelle.

Pour plus d’informations sur la facture de régularisation avec compteur à budget, voyez notre fiche « ?Est-ce normal de recevoir une facture de régularisation alors que j’ai un compteur à budget???».

Publié le 28/09/2020.